

Cycle de l'eau

38e Congrès FNCCR - Septembre 2022 - RENNES

Table ronde 10 - Mardi 27 septembre 2022 - 16h

QUALITÉ DE L'EAU : VERS LE « ZÉRO PHYTO » DANS LES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES

INTERVENANTS



Animation par Hélène HERZOG-STASI

Michel BERNOS

Président du Syndicat intercommunal de l'eau potable de la région de Jurançon

Christian DURLIN

Administrateur et Vice-président de la Commission environnement de la FNSEA

Jean-Luc GRÉGOIRE

Vice-président d'Atlantic'eau

Emmanuel HYEST

Président de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

Joël LABBÉ

Sénateur du Morbihan, Vice-président de la Commission des affaires économiques du Sénat.

François OMNÈS

Chef du service usages et gestion de la biodiversité de l'Office français de la biodiversité, Directeur adjoint Acteurs et Citoyens.

Hélène HERZOG-STASI

La qualité de l'eau du robinet est toujours plus finement contrôlée avec, en plus, une surveillance renforcée des captages prioritaires qui souffrent de la présence de polluants essentiellement d'origine agricole. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions européennes accroît cette surveillance en passant de 1 000 captages prioritaires à 5 000 captages sensibles pour lesquels des plans d'actions devront être déployés. Les phénomènes croissants de réchauffement climatique et de sécheresse ne permettent plus d'abandonner des captages pollués. Ces derniers temps nous avons beaucoup parlé de ces faits, dans les médias, dans le monde, à la télévision. En moins de deux ans, le nombre d'habitants desservis en eau non conforme est passé de moins de 4 millions à une dizaine de millions avec la recherche de nouveaux polluants dans les analyses d'eau, principalement des métabolites de pesticides. L'article du Monde du 21 septembre recensait 12 millions de personnes desservies par une eau non conforme aux limites de qualité, même si dans la plupart des cas, la consommation de l'eau ne présente pas de risque. Dans cet article, un directeur d'ARS parle de scandale de santé publique à venir. Est-il possible de réinventer une agriculture moins polluante sur ces captages prioritaires, mais néanmoins rentable ? Comment accompagner cette transition ? Les multiples défis auxquels est confrontée la profession agricole sont-ils une chance pour s'engager franchement dans cette transition écologique ? Quelles solutions existent ? Quels rôles des collectivités et des pouvoirs publics pour accompagner tout cela ?

Nous allons en discuter avec nos intervenants que je vous présente :

Michel BERNOS, Président du Syndicat intercommunal de l'eau potable de la région de Jurançon ;

Jean-Luc GRÉGOIRE, Vice-président d'Atlantic'eau ;

François OMNÈS, Chef du service usages et gestion de la biodiversité de l'Office français de la biodiversité, Directeur adjoint Acteurs et Citoyens ;

Emmanuel HYEST, Président de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

Joël LABBÉ, Sénateur du Morbihan, Vice-président de la Commission des affaires économiques du Sénat ;

Christian DURLIN, Administrateur et Vice-président de la Commission environnement de la FNSEA.

Merci à tous de participer à cette table ronde.

Hélène HERZOG-STASI

MICHEL BERNOS, POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER RAPIDEMENT VOTRE TERRITOIRE ET SES ENJEUX EN MATIÈRE DE RESSOURCE EN EAU ET DE VULNÉRABILITÉ ?

Michel BERNOS

Je suis maire de Jurançon et Vice-président de l'agglomération de Pau. Par un décret impérial, Napoléon III a permis à la ville de Pau d'avoir sa propre captation d'eau et son propre réseau d'eau potable. En 1935, quelques maires ont créé le réseau d'eau potable de la région de Jurançon. La régie de Pau, présidée par François Bayrou, approvisionne 24 communes en eau potable pour 70 000 habitants. Nous sommes alimentés par le bassin de Pau, nous avons 11 puits de forage, un millier de kilomètres de réseau et 11 stations de reprise et de suppression. C'est important de le souligner, car nous sommes à la fois un syndicat urbain, périurbain et rural. Le bassin d'alimentation du captage porte sur 558 hectares, dont 170 hectares en zone agricole et 80 hectares en zone de maïsiculture. Or, la culture du maïs est particulièrement problématique dans les aires d'alimentation de captages. Nous sommes ainsi directement concernés par la problématique de cette table ronde, avec beaucoup de molécules d'herbicide retrouvées dans nos analyses d'eau.

Hélène HERZOG-STASI

QUELLES ACTIONS AVEZ-VOUS MISES EN PLACE POUR PROTÉGER VOS CAPTAGES ?

Michel BERNOS

Il y a trois types d'actions.

D'abord des actions réglementaires. Dès 1996, nous avons mis en œuvre un arrêté territorial sur la zone de

captage. Il s'agit d'un arrêté préfectoral qui a été renouvelé et a fait l'objet d'un avenant en 2017, qui interdit l'usage des produits phytopharmaceutiques dans tout le périmètre de protection rapprochée. Étant donné que nous sommes sur une zone soumise à contrainte environnementale (ZSCE), nous évoluons déjà dans un périmètre réglementaire. Ceci est important, car nous sommes également tenants et aboutissants de plein d'actions territoriales avec d'autres syndicats d'eau potable et nous mesurons l'importance d'une zone réglementaire et réglementée qui nous permet de lutter contre les pollutions diffuses avec une certaine efficacité.

Ma seconde réponse porte la maîtrise foncière, ce qui n'est pas courant. Depuis 1935, nous voyons bien se dessiner la volonté politique de nos prédécesseurs, si bien que la réalité de la maîtrise foncière s'impose depuis 1980. Le syndicat acquiert des zones agricoles pour, notamment, en faire des prairies permanentes, avec un certain succès, car nous en atteignons aujourd'hui 80 hectares. Cela concerne 100 % de la surface agricole utile de nos périmètres de protection rapprochée. Nous sommes également porteurs d'un plan d'action territorial avec d'autres syndicats.

La troisième réponse repose sur l'action collaborative avec le monde agricole. Nous favorisons les légumineuses qui permettent de fixer l'azote et nous avons des réponses extrêmement positives dans la réflexion que nous conduisons. Je le souligne, car c'est vraiment une très grande originalité du syndicat, et nous le mesurons quotidiennement. Cela nous entraîne dans une forme de collaboration extrêmement active. Le Béarn est une zone très importante de culture du maïs et le fait d'être propriétaires fonciers nous permet, en collaboration avec les agriculteurs, de mettre à disposition des terrains, de proposer une agriculture raisonnable.

Vous voyez ainsi, qu'au travers d'une action syndicale, sur un domaine territorialisé, par une active collaboration avec le monde agricole nous arrivons à obtenir de bons résultats.

En dernier point, l'expérience que nous conduisons avec notre directeur sur le plan d'action territorial permet aussi de mesurer combien ce pacte qui inclut d'une part un arrêté préfectoral, et, depuis les années 80, l'acquisition foncière force notre mise en responsabilité et la confiance réciproque avec les autres syndicats et les acteurs agricoles.

Hélène HERZOG-STASI

JEAN-LUC GRÉGOIRE, LE PÉRIMÈTRE D'ATLANTIC'EAU COUVRE PRATIQUEMENT L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE, JE CROIS ?

Jean-Luc GRÉGOIRE

Oui pratiquement, Atlantic'eau couvre l'échelle départementale, exception faite des deux grosses métropoles de Nantes et Saint-Nazaire.

Hélène HERZOG-STASI

VOUS AVEZ LANCÉ, IL Y A QUELQUES ANNÉES, UNE ÉTUDE SUR PLUSIEURS NAPPES PHRÉATIQUES POUR VOIR COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU. POUVEZ-VOUS NOUS RAPPELER CE QU'IL EN EST RESSORTI ?

Jean-Luc GRÉGOIRE

Atlantic'eau repose sur 14 nappes et dessert plus de 500 000 abonnés. La Loire-Atlantique est un département dans lequel la pression foncière et la pression démographique sont fortes, et la préoccupation de l'eau est, chez nous, un sujet prégnant. En outre, l'origine de l'eau provient essentiellement de la Loire, puisque 70 % de nos besoins sont pourvus par deux usines importantes à proximité de la Loire. Nous avons d'autres nappes de proximité qui ne sont pas non plus négligeables et qui permettent de diversifier l'origine de l'eau. Si un souci devait un jour survenir sur la Loire, ce serait très problématique pour l'approvisionnement, d'autant plus que Nantes s'approvisionne quasiment exclusivement de la Loire.

La Loire-Atlantique est un des départements de l'ouest de la France le plus important dans la production agricole. C'est un département viticole, maraîcher, et dans lequel l'élevage et la polyculture prennent aussi une

grande place. De ce fait, aborder la question de la qualité de l'eau n'y est pas simple. Aussi, lors de notre élection en 2020, nous avons souhaité avoir une ligne politique claire. Nous avons voté une motion afin de pouvoir pomper de l'eau brute exempte de toute molécule indésirable qui puisse nuire à la santé. Pour autant, nous ne stigmatisons pas le monde agricole, car les sources de pollution sont nombreuses. Toutefois, nos aires d'alimentation de captages sont couvertes à 80% par des surfaces agricoles.

Cette analyse est à graduer en fonction des secteurs et des problèmes que nous rencontrons, car certaines nappes ne posent pas de problème.

Cinq des 14 nappes sont des nappes dites « Grenelle », prioritaires à préserver. Ma commune est située sur une aire d'alimentation de captage, avec tous les soucis que cela emporte. Nous pompons dans le bassin de Saffré entre 2 millions et 2,5 millions de mètres cubes. En 2016, nous avons mené une étude pour savoir comment améliorer la qualité de l'eau, et nous avons élaboré différents scénarii, dont l'un suggérait de faire évoluer notre territoire vers le zéro produit phytosanitaire de synthèse à horizon 2040. Après avoir réuni tous les acteurs concernés, et notamment ceux du monde agricole, nous avons rédigé cette charte signée en 2021, afin d'arriver à cet objectif, sachant que le bassin couvre une surface de 8000 hectares, dont 6000 hectares de SAU. Une animatrice a été recrutée pour animer la charte qui comporte un volet agricole et un volet non agricole. Nous sommes également accompagnés par un membre de l'INRAE pour trouver des solutions et travailler sur ces aires d'alimentation. Notre objectif est de faire en sorte que toutes les aires d'alimentations puissent être exemptes de tout pesticide.

Dans ce type de situation, il est impossible de passer en force. Il faut au contraire travailler avec le monde agricole et tous les acteurs. Nous sentons des réticences dans le monde agricole et nous pouvons les comprendre. D'un côté, il est demandé aux agriculteurs de produire à des coûts relativement bas et, de l'autre, il leur est demandé de prêter attention à l'environnement. Ce travail nécessite de trouver les outils et les moyens pour atteindre les objectifs. Par ailleurs, nous travaillons avec la Chambre d'Agriculture pour que les exploitants agricoles qui sont implantés sur les aires d'alimentation comprennent qu'ils ne peuvent pas développer ici le même type d'agriculture qu'ailleurs. Il ne s'agit aucunement de stigmatiser les agriculteurs, mais de leur faire comprendre que la qualité de l'eau est un enjeu de santé publique, sur lequel nous ne pouvons transiger.

Hélène HERZOG-STASI MESUREZ-VOUS DÉJÀ UN PEU LES RÉSULTATS ?

Jean-Luc GRÉGOIRE

Historiquement Atlantic'eau est un ensemble de syndicats locaux qui se sont restructurés au fil du temps. Des aides au désherbage mécanique des cultures ont été mises en place. Nous avons transféré cette initiative à notre syndicat pour toutes les nappes Grenelle et toutes les cultures. Cela représente un investissement du syndicat à hauteur de 20 %, sous réserve que le travail soit réalisé par une entreprise ou par le biais d'un achat collectif de matériel. Nous ne favorisons pas l'investissement individuel. En outre, nous accompagnons la prestation à hauteur de 35 € l'hectare, jusqu'à une limite de quatre passages, uniquement s'il y a vraiment zéro produit chimique utilisés. Nous constatons une très forte progression de la surface de territoire sans herbicides en 2022. En effet, en 2022, plus de 25 % du territoire de Saffré n'a pas reçu d'herbicide. Et c'est essentiel, car sur ce secteur, les nappes réagissent différemment. En cas d'utilisation de pesticide, la nappe de Saffré est polluée dans les heures qui suivent, alors que dans une commune voisine, il faut des années avant de retrouver la pollution dans la nappe. L'avantage concernant la nappe de Saffré est que nos actions ont des conséquences immédiates, mesurables très rapidement. C'est bien plus compliqué ailleurs, quand il faut des années pour mesurer le résultat des actions entreprises. Cette aide-ci est très concrète, nous n'avons que peu d'outils simples pour accompagner les agriculteurs. Le problème n'est pas budgétaire, il est avant tout juridique et réglementaire. L'animation permet d'infléchir la politique agricole. Les nouvelles mesures agroenvironnementales et climatiques sont aussi des aides concrètes et efficaces.

Hélène HERZOG-STASI

EN PRÉPARANT CETTE TABLE RONDE, VOUS M'AVEZ DIT TOUTE L'IMPORTANCE À VOS YEUX DU FAIT DE TRAVAILLER ENSEMBLE ET DE RECHERCHER L'ADHÉSION DES ACTEURS DU TERRITOIRE. POUVEZ-VOUS NOUS EN PARLER ?

Jean-Luc GRÉGOIRE

En effet, bien que ça ne soit pas forcément simple. On ne peut pas imposer les choses sans concertation. Les personnes avec lesquelles nous travaillons sont un peu tendues, et tout écart est tout de suite sanctionné. Nous misons donc sur la co-construction. En ce sens, la signature de cette charte constitue une avancée significative. Nous

avons pour mission d'accompagner la mise en œuvre de techniques nouvelles, d'animer le territoire. Je pense également que nous avons déployé trop de moyens sur la chimie, et pas suffisamment sur d'autres techniques, si bien que désormais, nous menons des recherches sur les conséquences de la présence des molécules dans l'eau, les interactions des molécules entre elles. C'est la raison pour laquelle il faut impérativement aller vers la non-utilisation de produits phytosanitaires.

Hélène HERZOG-STASI

FRANÇOIS OMNÈS, POUVEZ-VOUS NOUS RAPPELER QUEL EST LE RÔLE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ VIS-À-VIS DES CAPTAGES ?

François OMNÈS

Son rôle est double.

Il a un premier rôle d'accompagnement et d'encouragement au déploiement de nouvelles pratiques. Il existe pour ceci deux dispositifs : l'appui à des projets développés par la Fédération nationale de l'agriculture biologique dans le cadre des actions 2021 et 2022 du plan Ecophyto. Ces actions ont notamment vocation à développer des projets exemplaires ou des projets de formations destinés aux gestionnaires de captages et aux collectivités pour leur permettre de mieux maîtriser les enjeux de la transition vers l'agriculture biologique. C'est une vraie difficulté, car nous n'avons pas forcément les compétences dans les territoires. L'idée est de travailler sur une méthode d'animation territoriale et sur des démarches qui permettent de faire émerger des filières. La deuxième action que nous menons est l'animation d'un centre de ressources « captage ». L'idée est d'animer le réseau des acteurs mobilisés autour des sujets « captage », de leur mettre à disposition des connaissances, des référentiels, des outils et de faire fonctionner cette communauté via un dispositif qui est le portail « Aire Captages » que nous portons en collaboration avec l'Office international de l'eau. Ce centre de ressources « captage » permet notamment de mettre en avant des expériences menées par des collectivités dans la gestion de leurs aires d'alimentation de captage. Ainsi, en 2021, nous avons mis en avant plusieurs exemples particulièrement intéressants et qui ont vocation à inspirer d'autres gestionnaires de captage. On a pu mettre en avant l'action menée par l'agglomération du Choletais pour gérer son aire d'alimentation de captage avec des ambitions d'évolutions des pratiques agricoles très significatives, notamment l'augmentation forte de la proportion de SAU en agriculture biologique, une surface multipliée par cinq en quelques années et

l'augmentation de la surface en prairie, accompagnées de diagnostics réalisés sur la quasi-totalité de la surface des exploitations. Nous avons ainsi observé des résultats intéressants, notamment une diminution de la présence de phosphore et un maintien très bas des concentrations en nitrate. Un autre exemple avec la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire qui a une petite aire d'alimentation de captage de seulement 2 000 hectares et agit sur la gestion foncière et l'accompagnement aux changements de pratiques, notamment avec des mesures agroenvironnementales et de conversion à l'agriculture biologique.

Hélène HERZOG-STASI

DONC UN CENTRE DE RESSOURCES, DES ACTIONS POUR REVALORISER LES INITIATIVES EXEMPLAIRES ET JE CROIS AUSSI QUE VOUS AVEZ MENÉ UN PARTENARIAT RÉCEMMENT AVEC L'INRAE POUR RENFORCER AUSSI LES COOPÉRATIONS ?

François OMNÈS

Nous avons une convention-cadre avec l'INRAE pour travailler sur un certain nombre de sujets : la forêt, le suivi de la biodiversité et des milieux aquatiques. Nous avons également dans ce périmètre des travaux menés de longue date, notamment en matière d'outils d'accompagnement. Par exemple, nous avons l'outil « Coquelicot » qui accompagne les dynamiques territoriales dans le diagnostic, la définition des enjeux et le pilotage des partenariats dans les territoires. Nous avons également des contributions croisées dans le suivi des masses d'eau, dans le suivi des aires d'alimentation de captages, l'analyse et la valorisation des données et la recherche de systèmes de production agricole bas impacts par rapport aux ressources en eau.

Hélène HERZOG-STASI

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE SUR LE SUJET ? QUEL TYPE D'APPROCHE PRÉCONISEZ-VOUS ?

François OMNÈS

Le regard général est une certaine inquiétude. Les chiffres montrent une présence encore significative de polluants dans les eaux potables. Avec le changement climatique, la quantité en eau se réduit et donc, à quantité égale d'utilisation de matières actives, les concentrations augmentent. Cela ne veut pas dire que nous travaillons moins bien qu'avant, mais que nous

avons moins d'eau pour diluer. Ceci est très inquiétant. En parallèle des actions que nous sommes susceptibles de mener auprès des agriculteurs, nous réfléchissons aussi à la fonctionnalité d'un certain nombre d'habitats et, notamment, celle des zones humides de telle façon qu'elles jouent le plus possible un rôle tampon pour maintenir la quantité d'eau disponible. Autrement nous allons au-devant de difficultés importantes. Il est impératif de travailler aux solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature. Pour ce qui concerne l'eau, l'outil de base est la zone humide. Il faut ainsi des démarches collectives, territoriales, intégrées qui permettent de faire travailler ensemble tous les acteurs, de faire partager les enjeux, de trouver les bons leviers pour faire évoluer les pratiques agricoles et la structure du foncier. Les actions des collectivités, du monde agricole, des filières agroalimentaires et, par exemple, de la SAFER, sont essentielles et sont une condition sine qua non de la réussite.

Hélène HERZOG-STASI

NOUS ALLONS TOUT DE SUITE LEUR DONNER LA PAROLE AVEC CHRISTIAN DURLIN. VOUS REPRÉSENTEZ LA FNSEA ET VOUS AVEZ LANCÉ AVEC 43 AUTRES PARTENAIRES L'ASSOCIATION « CONTRAT DE SOLUTION ». POUVEZ-VOUS NOUS EN PARLER ?

Christian DURLIN

Le sujet de la qualité de l'eau et des captages nous préoccupe beaucoup dans la profession au vu de ce que la réglementation représente aujourd'hui et ce qui est en préparation. Nous avons une agriculture très diverse sur les territoires avec des systèmes de production très différents, une production nationale conséquente et un tissu agro-industriel important. Quelles que soient les solutions que nous cherchons, nous ne devons pas perdre de vue les enjeux globaux de production. Une exploitation agricole implantée sur un territoire a des interactions avec d'autres acteurs, raison pour laquelle il faut pouvoir trouver des synergies de fonctionnement. La relation contractuelle, que la profession peut trouver sur un territoire avec des collectivités doit concilier les enjeux de production et les autres enjeux de la qualité de l'eau. La solution que nous trouvons à un endroit donné n'est pas forcément déclinable partout ailleurs. Concernant l'usage des produits phytosanitaires, les systèmes de production agricole utilisés pendant les Trente Glorieuses ont tout de même permis d'améliorer l'accessibilité de l'alimentation à la population française. Toutefois, nous ne connaissons pas tous les effets des produits utilisés.

Un important travail de réduction de ces produits a été mené depuis quinze à vingt ans.

De 900 et 1 000 substances actives à disposition de la profession, il en reste désormais 380. Un tri a été opéré sur les substances les plus problématiques et certaines continuent à être retirées du marché. Nous avons conscience du fait que nous devons trouver des alternatives aux produits phytosanitaires. Ainsi, nous travaillons avec nos partenaires, les représentants des filières, les coopératives, les chercheurs que ce soient les instituts techniques ou l'INRAE, les acteurs du biocontrôle, de la semence, de la génétique, de la robotique, du numérique. Toutes ces personnes se sont fédérées au sein d'une association qui recherche des solutions alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires. Une bonne centaine de solutions ont déjà été identifiées. Mais nous sommes loin d'achever ce travail, car il y a 3 000 cultures à gérer. Il faut du temps, de la recherche et de l'accompagnement. Il s'agit pour nous d'un engagement qui préserve sur chaque territoire un axe de production important qui correspond aussi à l'historique de la région.

Hélène HERZOG-STASI

Merci Monsieur DURLIN.

MONSIEUR HYEST, VOUS REPRÉSENTEZ LA FÉDÉRATION DES SAFER. EST-CE QUE LES SAFER INTÈGRENT L'EAU ET COMMENT? EST-CE QUE LE SUJET EST IMPORTANT POUR VOUS ET QUE POUVEZ-VOUS AP-PORTER?

Emmanuel HYEST



Évidemment, les SAFER intègrent le sujet de l'eau. Les SAFER ont trois missions principales, dont une transversale avec le suivi des marchés. Ces missions sont l'accompagnement de l'agriculture et de la forêt, l'accompagnement du développement local et la protection de l'environnement. Les interactions sur nos missions sont nombreuses. Il faut chercher les solutions les plus transversale possible, et ne pas travailler en silo. Le principal utilisateur du territoire rural est l'agriculteur. L'autonomie alimentaire est un sujet qui revient en boucle sur toutes

les chaînes de télévision. Il y a 20 ans, on n'imaginait pas que le sujet de l'autonomie alimentaire reviendrait

au centre des débats internationaux, notamment dans nos pays. Avant, il y avait beaucoup moins d'habitants sur la planète, beaucoup de gens mourraient de faim et il y en a encore trop, il y avait aussi des maladies alimentaires. Des progrès ont été faits à ce sujet.

Les SAFER ont différents modes d'action. Le principal est la préemption. Les SAFER traitent chaque année plus de 320 000 déclarations d'intention d'aliéner. Dès qu'une terre est à vendre, la SAFER est notifiée et nous avons la possibilité de préempter. Globalement, le droit de préemption représente 1 % des déclarations d'intention d'aliéner, ce qui représente 10 % de notre activité. Sur ces préemptions effectuées, une sur deux en moyenne est effectuée au profit des collectivités locales et territoriales.

Hélène HERZOG-STASI

CELA SIGNIFIE QUE VOUS ORIENTEZ LE BIEN ?

Emmanuel HYEST

Cela signifie qu'à la demande d'une collectivité locale ou territoriale, nous préemptons pour différentes raisons et, notamment, pour préserver l'eau et les zones humides. Les zones humides sont des zones particulièrement importantes, pour lesquelles le citoyen lambda ne voit pas forcément l'enjeu direct de la protection. Ces zones humides sont des zones agricoles, souvent d'élevage, avec tous les enjeux que cela comporte. J'entendais dire tout à l'heure qu'on pouvait remettre en herbe, ce qui est vrai, à condition qu'il y ait un éleveur pour exploiter valoriser. Dans de nombreux endroits, nous avons de belles exploitations d'élevage qui ne trouvent pas preneur. Il faut donc agir de manière pragmatique et partager les solutions. Les agriculteurs doivent avoir envie de faire de l'élevage, ce qui implique d'arrêter de leur taper dessus, ce que nous ressentons à la SAFER. La mise en place des PSE (paiements pour services environnementaux) et la réponse favorable des agriculteurs a surpris tout le monde. Il faut des porteurs de projets, donner envie et faire passer le message que nous trouvons des solutions avec les agriculteurs. En 1997, nous utilisions le slogan : « Avec les agriculteurs, protégeons l'eau ». Cela a bien fonctionné.

Avec les agriculteurs, nous avons mis en place des prélèvements pour mesurer des taux de nitrate dans les sols, réalisés par de tierces personnes, afin de calculer au mieux les apports à faire. Nous allons chercher la solution avec les agriculteurs sans les montrer du doigt.

Le deuxième message sur les actions des SAFER est le droit de préemption. Si je suis présent à ce congrès, c'est que nous avons, dans les temps pas si lointains, eu des discussions sur un projet de loi sur les droits de préemption sur les zones de captages. Nous n'étions pas d'accord, car la préemption est un outil à usage unique. Chaque année, en France, 1,5 % de la surface agricole en France change de mains, cela signifie qu'il faut plus de 50 ans pour avoir une chance, si personne ne bloque, que la surface revienne à la vente. Il faut donc absolument entretenir au quotidien des discussions de médiation, ce que font les SAFER avec énormément de collectivités territoriales. On le sait, l'usage d'un droit de préemption heurte à juste titre.

Il faut également identifier des mesures de long terme. Engager le changement des pratiques agricoles ne peut pas se faire en trois ans. Dans ma région, un PSE auquel les agriculteurs ont adhéré au-delà de nos espérances a été mis en place, mais cela prend du temps, même si chacun a bien en tête la nécessaire transition écologique.

Hélène HERZOG-STASI

QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS? COMMENT SE PASSENT LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS?

Emmanuel HYEST

Quelle que soit la problématique, et notamment si elle est liée au foncier, il faut anticiper le plus possible, et s'inscrire dans un temps long. Depuis la réunification de la Haute et de la Basse-Normandie, je suis président de la SAFER Normandie. J'ai ainsi hérité d'un important dossier de protection du principal captage de la ville de Caen, situé à sa périphérie, dont les discussions ont été initiées il y a une quinzaine d'années. Le temps est long et il faut l'accepter pour le mettre à profit, et pouvoir ainsi engager les discussions et la médiation.

Hélène HERZOG-STASI

CE TEMPS LONG EST-IL COMPATIBLE AVEC LES URGENCES DONT ON NOUS PARLE, EN TERMES CLIMATIQUES ET DE POLLUTION?

Emmanuel HYEST

Les substituts du désherbant, atrazine, simazine, sont interdits depuis 20 ans, et nous continuons à retrouver les dérivés de ces deux molécules dans la plupart des captages. Quoique l'on fasse nous sommes dans ce laps de temps, ce qui nous oblige à déployer des moyens

pour améliorer cela. Ainsi, la SAFER apporte des outils. Surtout, avant de savoir à quoi on l'utilise, il faut protéger le foncier agricole. Les parlementaires ont déposé un projet de loi au Sénat sur le ZAN (Zéro artificialisation nette), qui fait aussi référence à la protection de l'eau, qui pourrait être remise en cause dans les zones rurales à très faible pression. Or, c'est précisément dans ces zones que nous consommons le plus de surface par habitant pour construire.

Hélène HERZOG-STASI

Monsieur HYEST, merci beaucoup.

JOËL LABBÉ, À VOTRE INITIATIVE, LA LOI A INTERDIT PROGRESSIVEMENT L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES ESPACES VERTS PUBLICS, MAIS AUSSI DANS LES JARDINS. DEPUIS 2022 CETTE INTERDICTION A ÉTÉ ÉTENDUE AUX PROPRIÉTÉS PRIVÉES, AUX LIEUX FRÉQUENTÉS PAR LE PUBLIC ET AUX LIEUX À USAGE COLLECTIF. POURQUOI AVOIR CHOISI CET ENGAGEMENT EN FAVEUR DU ZÉRO PHYTO?

Joël LABBÉ

Je suis d'abord animé par des convictions fortes. Il y a plus de 25 ans, je participais déjà à ce type de table ronde. J'étais alors maire de Saint-Nolff, dans le Morbihan, commune dans laquelle j'ai résidé pendant 19 ans. Ma première décision importante a été de bannir les pesticides de l'ensemble de nos espaces publics. Nous y sommes parvenus par de la pédagogie, mais aussi en employant la manière forte, c'est-à-dire voter une décision en Conseil municipal. En 2011, j'ai été élu sénateur, et à cette occasion, j'avais été invité à participer à une réunion d'information sur l'impact des pesticides sur la santé et sur l'environnement. Je découvrais ce qu'était la mission d'information, et les nombreux moyens dont elle dispose pour travailler pendant six mois, comme auditionner les acteurs du terrain, se déplacer sur le terrain, etc. Cette mission s'est conclue par un rapport qui émettait un certain nombre de recommandations. La première recommandation mettait en exergue la nécessité de manipuler les pesticides avec précaution, du fait de leur dangerosité. Je pris alors la décision de faire une proposition de loi visant à l'interdiction des pesticides sur les espaces publics et dans les jardins domestiques. À l'époque, on me prenait pour un utopiste. Je m'étais donné un an pour faire adopter un texte en ce sens, et j'y suis parvenu. Évidemment, cela n'a pas contenté tout le monde dans les territoires.

Toutefois, j'avais la conviction que ne plus utiliser de pesticides était possible puisque 10 % des communes étaient déjà engagées dans cette voie, avec un certain succès.

Cette loi est entrée en application en 2017. Elle concerne toutes les terres qui ne sont pas agricoles, c'est-à-dire les jardins publics ou domestiques. Mon texte n'aurait jamais obtenu la majorité s'il avait également concerné les terres agricoles. C'est donc en nous concentrant sur les terres non agricoles que nous y sommes parvenus, sachant que les pesticides utilisés étaient exactement les mêmes que ceux utilisés en agriculture. Ils sont donc désormais interdits dans les espaces publics pour des raisons de santé et de protection de l'environnement, et cela semble bien appliqué partout.

Hélène HERZOG-STASI

À CE STADE, L'INTERDIT NE PEUT-ÊTRE PAS S'APPLIQUER AUSSI BRUTALEMENT? QUELLES SOLUTIONS PRÉCONISEZ-VOUS?

Joël LABBÉ

Il existe d'autres méthodes agricoles, comme les prairies permanentes, la polyculture-élevage, avec des rotations longues, les cultures associées, l'agroécologie, qui sont appliquées par l'agriculture biologique, qui n'utilise pas ces molécules chimiques. Sur les périmètres de captage, nous avons vu deux beaux exemples. Je prône aussi la concertation avec le terrain et souhaite que ces pratiques évoluent vite, parce que nous ne pouvons plus perdre du temps. L'urgence nous contraint à accélérer. L'agriculture biologique apporte une réponse positive. La SAFER a également son rôle à jouer sur la préemption. C'est compliqué, mais nécessaire. C'est pourquoi je défends l'agriculture alternative sur les zones sensibles. Sur d'autres zones, l'agriculture biologique existe aussi et elle est insuffisamment aidée.

Hélène HERZOG-STASI

COMMENT CETTE TRANSITION EST-ELLE SOUTENUE?

Joël LABBÉ

Le paiement pour services environnementaux, c'est la reconnaissance des services environnementaux produits par le monde paysan. Ils rendent des services à la société et c'est normal que ces services soient rémunérés. C'est valable pour l'ensemble des agricultures dans la mesure où elles sont vertueuses. Sur les périmètres de captage, l'agriculture biologique n'a pas d'impact sur

la qualité de l'eau, si ce n'est un impact positif. Elle préserve également les zones humides. Le commissariat général au développement durable donne des chiffres. Le coût des pollutions agricoles sur les aires d'alimentation de captages représente entre 750 millions et 1,3 milliard d'euros par an que paie le contribuable. Une partie de cet argent public, en amont, sert au paiement de services environnementaux.

Christian DURLIN

Par rapport à ces enjeux, il faut faire attention aux schémas simples, et éviter de fonctionner en silo. Il faut rappeler qu'en agriculture biologique d'autres substances sont néanmoins utilisées. Aujourd'hui, 30 % des substances de protection des cultures sont à destination de l'agriculture biologique. Mais elles génèrent aussi d'autres inconvénients. Par exemple, le cuivre n'a peut-être pas d'impact direct sur l'eau, mais il pose néanmoins la question de l'utilisation du cuivre sur les sols à long terme. Il faut avoir une vision plus globale et transversale, car une seule solution ne suffit pas, surtout que les solutions autoritaires n'ont pas d'intérêt. Mon département dispose aussi d'une zone littorale importante, dont une partie est réglementée et offre des possibilités de préemption foncière. Or, le taux d'installation sur ces zones n'est pas extraordinaire. Je me demande donc ce que nous voulons faire de notre agriculture si la politique que nous engageons l'est au détriment des agriculteurs. Nous avons conscience des enjeux et je pense que l'objectif reste d'utiliser moins de produits phytosanitaires. Mais encore faut-il faire accepter des clauses miroirs dans le contexte international, car il ne sert à rien d'interdire ces produits chez nous si nous laissons entrer sur notre marché ce que nous n'acceptons plus. C'est un point d'attention très fort. Nous devons échanger avec les collectivités, et d'après moi, il n'est pas si simple d'accompagner les agriculteurs sur le choix des méthodes à déployer pour accompagner cette transition. Je participais la semaine dernière à une réunion dans le cadre d'Ecophyto, à laquelle participaient également des personnes de l'INRAE et d'autres chercheurs qui ont lancé un programme de recherche pour essayer de trouver comment combiner les leviers. Or, ils n'ont pas su trouver de méthodologies pour activer ces leviers de façon globale. Si un chercheur ne trouve pas, c'est encore plus difficile pour un agriculteur. La problématique de l'agriculture biologique avec la limite du marché doit être posée. Il faut que le marché soit en phase avec la production et la demande et c'est un vrai problème aujourd'hui.

Il n'y a pas de schéma simple. En revanche, ces schémas doivent être construits dans le respect de trois axes : l'accompagnement, l'aide à l'investissement et un accompagnement à la prise de risque, dernier axe pour lequel nous manquons d'outils.

En effet, l'agriculteur qui change de méthode et qui prend un risque ne doit pas être livré à lui-même, il ne faut pas le laisser se débrouiller. Il faut au contraire absolument déployer une politique d'accompagnement pour trouver les bons leviers adaptés aux territoires. Or, nos systèmes sont très décentralisés. Certains territoires essaient de travailler, mais c'est réglementairement très compliqué, car il faut l'autorisation de Bruxelles en passant par Paris. Il faut accepter d'être dans une dynamique d'évolution qui intègre plein de schémas différents, comme la qualité de l'eau, la qualité de l'air. Parfois, certains schémas sur la qualité de l'air sont incompatibles avec la qualité de l'eau. Il faut nous inscrire dans des schémas de progrès, agir sur les bons leviers, et dans le cadre de discussions avec les collectivités. Je suis assez opposé aux schémas autoritaires.

De la salle

Je voudrais revenir sur les propos de Michel BERNOS. Vous nous avez donné des pistes. Pouvez-vous nous rappeler le cadre de votre maîtrise foncière ?

Michel BERNOS

En préambule, je dois préciser que l'exemple cité portait sur un champ captant de 558 hectares, soit 170 hectares de surface utile agricole et 80 hectares où les herbicides étaient liés à la production de maïs. Je veux aussi rappeler que je préside le plan d'action territorial qui regroupe quatre structures syndicales qui ne sont pas dans le même schéma que mon syndicat, qui sont dans des procédures contractualisées d'aide, d'animation. En outre, j'entretiens d'excellentes relations avec la SAFER. Le système d'acquisition a été initié il y a plus de 40 ans. Les débats que vous évoquez avaient cours en 1980. Notre objectif en acquérant des terres agricoles n'est pas d'exclure les agriculteurs, mais de réorganiser les parcelles, et de créer des prairies permanentes. Nous nous attachons effectivement à être vertueux. C'est le choix que formule le syndicat, propriétaire, qui assume ses décisions. Les baux ruraux mis en place sont discutés dans le bureau du Président. Je suis persuadé que le non-usage des pesticides dans les AAC ne peut être garanti que par la voie réglementaire de l'interdiction. Cette voie réglementaire doit être nationale et s'imposer à toutes les collectivités productrices d'eau destinée

à la consommation humaine. Cela passe nécessairement par une évolution des Codes de la santé publique et de l'environnement et, peut-être aussi, pour une meilleure visibilité des textes, par une fusion des règles d'instauration de révision des périmètres de protection sur les pollutions accidentelles avec celles des procédures ZSCE. La difficulté que nous avons réside dans la complexité des textes.

Monsieur JACQUIN

La production de maïs nécessite l'usage de produits phytosanitaires et consomme beaucoup d'eau. Je m'interroge sur l'usage de ce maïs, et me demande notamment si ce maïs est à usage du bétail dans une proportion importante. En effet, la question de la réduction drastique de la consommation de viande a été posée dans une autre table ronde. On peut donc imaginer qu'à terme il y aura moins d'élevage et alors peut-être moins de maïs.

Emmanuel HYEST

Aujourd'hui, un tiers des surfaces agricoles françaises sont sur des zones inexploitable mécaniquement, donc des zones d'élevage. Si ces zones sont à l'avenir dépourvues d'élevage, elles ne seront plus utilisées ni valorisées, réduisant de 30 % la surface agricole utile. Cela ne ferait qu'aggraver le déficit et alimenterait le marché de l'importation. Le Brésil, qui est notre principal concurrent aujourd'hui nous fournit du poulet, de la viande rouge et des cochons produits avec des OGM sans aucune difficulté. Il faut donc être très vigilants. La solution n'est pas forcément celle que nous imaginons.

François OMNÈS

La mixité des systèmes à l'échelle des territoires est très importante. Malheureusement, l'évolution de l'agriculture a conduit à beaucoup spécialiser. Or, pour pouvoir répondre aux enjeux de préservation de la ressource eau, on a certainement besoin de réinventer cette mixité des systèmes agricoles à l'échelle des territoires. Il y a effectivement des espaces sur lesquels l'élevage est préférable et est possible. Il y a également la possibilité d'avoir des systèmes de grandes cultures ou de polycultures ou de cultures pérennes qui soient combinées à l'échelle des territoires dans de bonnes conditions. C'est une tâche à long terme que de réussir à recréer cette mixité et la maîtrise foncière a son rôle à jouer, ainsi que les filières. Ce sont des démarches collectives qui peuvent permettre de répondre à ce type d'enjeu.

Jean-Luc GRÉGOIRE

Il ne faut pas se tromper de débat. Je rappelle que les aires d'alimentation de captages en Loire-Atlantique représentent 3 % de la SAU. Sur ces 3 %, 1 % pose de gros problèmes. Sur ces surfaces, on ne peut pas envisager une agriculture traditionnelle et classique. On pourrait dire qu'il faut faire de l'agriculture bio sur ces zones. Mais la filière bio connaît des difficultés de débouchés, qu'il faut prendre en compte. Dans mon département, parler d'acquisition foncière génère une levée de boucliers. J'en ai fait l'amère expérience où, pour 2 hectares que le département voulait préempter, nous avons vu arriver 90 tracteurs dans la commune. Atlantic'eau n'a pas la volonté de s'engager dans la voie de l'acquisition, chaque région doit composer avec son contexte. Mais il existe d'autres dispositifs comme les baux à clauses environnementales, les obligations réelles environnementales. Je pense qu'il nous faut plus d'outils pour ces aires d'alimentation de captages, pour contractualiser avec le monde agricole.

Florence DENIER-PASQUIER

France nature environnement

Mon premier avis porte sur le type d'agriculture attendu sur les aires d'alimentation des captages. Au lancement d'Ecophyto, après les captages Grenelle, les auditions d'agriculteurs bio, de chercheurs, montraient que c'était possible. La préconisation, qui n'a pas été votée par la FNSEA, envisageait une sortie rapide sur les aires d'alimentation de captages de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, qui concerne la santé des travailleurs agricoles. Depuis, la documentation scientifique ne cesse de montrer que nous avons un souci de santé publique, de qualité de notre alimentation et de confiance de nos concitoyens dans l'eau qu'ils boivent. Je suis très étonnée d'entendre le même discours qu'il y a dix ans alors que le plan Ecophyto fixait un objectif de 50 % de réduction des pesticides en 2018, objectif repoussé en 2025. Un rapport de l'inspection générale de la santé, de l'inspection générale de l'agriculture et de l'écologie dit que 800 millions d'euros par an sont consacrés à Ecophyto. En outre, ce rapport dit que si 25 % de la SAU passait du conventionnel à l'agriculture biologique, près de la moitié de l'objectif d'une réduction de 50 % des pesticides serait atteint, avec les objectifs légaux d'un taux d'alimentation bio dans la restauration collective. Il y a une cohérence entre notre verre et notre assiette et elle se trouve sur ces aires d'alimentation des captages. Il y a un lien fort entre qualité et quanti-

té des eaux. On doit avoir des zones stratégiques pour la production et la protection de l'eau potable. C'est un enjeu alimentaire. Mais, il faut aller plus loin et changer d'échelle après tous ces échecs, notamment parce que certaines collectivités obtiennent des résultats. Je suis attristé de voir que nous en sommes encore à ce niveau-là dans le débat. C'est un enjeu de santé pour nous et nos enfants.

Hélène HERZOG-STASI

On sent bien à quel point le sujet est important. Merci à tous.



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

38^e Congrès FNCCR

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022
RENNES - BRETAGNE